
N° 96-0386 - Déplacements et voirie - Saint Genis les Ollières - Acquisition d'une parcelle de terrain située 24, rue des Monts d'Or et appartenant à M. Desmartis - Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement de la rue des Monts d'Or à Saint Genis les Ollières, d'une par- celle de terrain de 74 mètres carrés dépendant d'une propriété située au numéro 24 de cette voie et appartenant à monsieur Desmartis.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ladite parcelle serait acquise à titre gratuit, étant précisé que la Communauté urbaine ferait procéder, à ses frais, à l'exécution de divers travaux de clôture rendus indispensables par le recoupement de la propriété en cause et estimés à 50 000 F ;

B - Propose d'approuver ce document, de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit document ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le document sus-visé.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense résultant de la réalisation de ces travaux sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - sous-chapitre 901-10 - article 233-10.

pour le président,

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,